

RÈGLEMENT DU JEU



« ESTIMEZ ET GAGNEZ LA VITRINE DU PÈRE NOËL » PAR L'OFFICE DU COMMERCE GÉVAUDAN DESTINATION

Article 1 : Organisation

L'Office du commerce Gévaudan Destination et ses adhérents organise un jeu intitulé « Estimez et gagnez la vitrine du Père Noel ». Ce jeu se déroulera du mercredi 15 novembre au dimanche 31 décembre.

Article 2 : Participants et conditions de participation

Pour participer au jeu, le participant doit s'acquitter d'un minimum d'achats de 30 € pour un ticket délivré par commerçant. Ce ticket donne droit à une estimation de la vitrine. 1 ticket par tranche de 30€ d'achats dans la limite de 90€ d'achats par jour et par personne, soit 3 tickets. Seuls les supermarchés adhérents distribueront 1 ticket par passage en caisse pour un minimum de 30 € d'achats par jour et par personne.

La boîte aux lettres de la vitrine située au 1 rue Jean Roujon servira d'urne pour y déposer les bulletins.

Ce jeu est ouvert exclusivement à toutes personnes physiques majeures.

Toute personne ayant rempli le bulletin de participation peut participer au jeu.

Doit y figurer nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, âge, mail, montant total estimé de la vitrine (en euros).

Le personnel de l'office du commerce et les commerçants adhérents à l'office du commerce délivrant les bons de participation du jeu « estimez la vitrine du Père Noel » ne peuvent participer à ce jeu.

Article 3 : Dotation

Le jeu est doté d'une vitrine remplie de divers articles provenant des commerces adhérents à l'Office du Commerce uniquement.

- Lot de 1er rang : intégralité de la vitrine

- En cas d'ex-aequo, un tirage au sort sera effectué pour désigner le grand gagnant par voie d'huissier.

Le dépouillement, l'information du gagnant par téléphone et la remise des prix seront effectués la semaine du 2 janvier. Lors de la remise du lot, le gagnant devra être muni de sa carte d'identité. Il devra signer un bon de réception des lots. En cas de représentation par une tierce personne, celle-ci devra être munie de sa propre carte d'identité, d'une procuration ainsi que de la carte d'identité du gagnant.

Article 4 : Désignation du gagnant

Pour participer, il suffit de deviner ou de se rapprocher aux centimes près du prix global de la vitrine située :

1 rue Jean Roujon 48100 Marvejols

La désignation du gagnant aura lieu le lundi 8 janvier au sein de la vitrine de Noel en présence de Mme la Présidente de l'Office de Tourisme, du Commerce et de la Culture Gévaudan Destination, Mme Brémond, et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé. Le tout filmé pour diffusion sur la page Facebook de l'Office du Commerce Gévaudan Destination.

Tout bulletin illisible, mal complété ou incomplet sera considéré comme nul.

Article 5 : Règles particulières :

Les participants autorisent gratuitement et par avance l'utilisation à des fins de communication ou de publicité, de leur photo, nom, prénom, localité et profession. Ils pourront être sollicités pour des interviews. L'Office du Commerce prendra des photos durant le déroulement de l'évènement et lors de la remise des lots. Ces photos seront utilisées à des fins de communication web ou presse. Les gagnants ou leur représentant en acceptent systématiquement la diffusion.

Article 6 : Limitation de responsabilité :

L'Office du Commerce se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 7 : Contestation et litige :

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours, suivant la déclaration du gagnant au 7 place du Soubeyran, 48100 Marvejols.

Les articles ne seront ni remboursés ni échangés et ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des participants.

Article 8 : Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Office du Commerce, 7 place du Soubeyran 48100 Marvejols.

Article 9 : Informations personnelles

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Office du commerce, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant (loi sur la protection des données).



En savoir +



GÉVAUDAN
AUTHENTIQUE

Office de Tourisme du Commerce et de la Culture Gévaudan Destination

www.gevaudan-authentique.com

04 66 32 02 14



Elodie



accueil@gevaudan-authentique.com